

AVENIR & Perspectives



“

Le Val de Rosselle
accueille 31 nouvelles
communes

Jean-Marc Guzik / Les Carnets de Moselle est

SOMMAIRE

Découvrez le projet
d'avenir durable pour
le Val de Rosselle

- 2** Le SCoT, un projet d'avenir durable
- 4** Accompagner la mutation économique
- 6** Réorganiser la mobilité
- 8** Améliorer l'habitat
- 10** Protéger et valoriser l'environnement

Un nouveau projet pour les 20 années à venir



DR Communauté de Communes Freyming-Merlebach

Premier SCoT du département de la Moselle, le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle a été approuvé le 5 mars 2012. Depuis cette date, il est devenu **le nouveau document de référence pour les politiques publiques en matière d'aménagement, d'environnement, d'urbanisme, d'habitat et de mobilité** au sein du Val de Rosselle.

Par ses orientations, ce schéma intéresse les politiques publiques de 78 communes issues de 4 intercommunalités, et concerne un bassin de vie regroupant désormais 182 000 habitants. Aujourd'hui, le SCoT du Val de Rosselle est entré dans une phase de révision. Depuis

2012, de nouvelles dispositions réglementaires sont en effet apparues, telles que les lois dites « Grenelle 2 » et « ALUR ».

Le territoire s'est également agrandi, en accueillant **31 nouvelles communes** issues de la fusion survenue en 2017 entre les Communautés du Centre Mosellan et du Pays Naborien.

Le Schéma de Cohérence Territoriale arrive ainsi à l'heure des choix. Après plusieurs mois d'un travail conséquent des élus et acteurs impliqués pour répondre aux grands enjeux de notre territoire et aboutir à une vision partagée de l'avenir du Val de Rosselle, un

nouveau projet est né. Ce projet, c'est le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**, dont les grandes lignes vous sont présentées dans ce bulletin d'information.

Ce document affiche la nouvelle volonté politique des élus des 4 intercommunalités adhérentes au SCoT en termes d'aménagement du territoire, et constitue le socle à partir duquel seront déclinées, pour les 20 ans à venir, les modalités d'utilisation de l'espace. En effet, le SCoT est élaboré en association avec les intercommunalités, l'État, les collectivités publiques, et dans une large concertation, avec la société civile.



Le SCoT est plus qu'un document d'urbanisme et de planification, c'est une démarche participative qui vise à développer une intelligence collective au service de l'avenir d'un territoire.

Paul FELLINGER

Président du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle

Le Territoire du Val de Rosselle



78 communes

182 000 habitants

4 intercommunalités



-  La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France
-  La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie
-  La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
-  La Communauté de Communes du Warndt

Jean-Marie Guzik / Les Carnets de Moselle est

Accompagner la mutation ÉCONOMIQUE



DR Communauté de Communes Freyming-Merlebach

Le Technopôle de Forbach Sud.

Valoriser l'héritage industriel

Le passé industriel du SCoT donne à une partie du territoire du SCoT une physionomie particulière encore très perceptible. Cet héritage souvent perçu comme un handicap, complète et enrichit la stratégie de développement du territoire. Le SCoT doit permettre d'accroître les efforts en matière de reconversion des

friches industrielles, notamment sur les points forts tels que les carrières de Freyming-Merlebach, Saint-Avold, Forbach et Schoeneck, ainsi que l'aménagement des puits Simon I et II qui constituera le futur technopôle de Forbach Nord avec les équipements situés à proximité (Eurozone, lycée Condorcet, CFA, IUT...).

Privilégier les filières d'avenir

Le plan stratégique du développement économique industriel du Val de Rosselle privilégie le soutien des secteurs d'activité économique existants, notamment l'industrie chimique et énergétique porteuse d'emploi, ainsi que le développement de nouveaux secteurs d'activité qui permettent une diversification des savoir-faire présents sur le territoire :

- la logistique,
- la santé,
- les énergies,
- les matériaux.

Le développement économique du Val de Rosselle peut également compter sur un foncier disponible largement

supérieur à la demande des 15-20 prochaines années.

La réalisation d'un schéma d'accueil des activités économiques, visant à établir des priorités d'aménagement et de spécialisation des espaces à vocation économique, devra permettre en outre d'optimiser les interventions des pouvoirs publics.



DR Domofutura

Domofutura, la maison des énergies de demain, à Morhange.

Maintenir une agriculture dynamique et de proximité

Le secteur agricole demeure présent aujourd'hui sur le Val de Rosselle, tant au niveau de l'occupation des sols (28 % de la superficie du territoire du SCoT) qu'en ce qui concerne les activités qu'il génère. L'agriculture a donc également un rôle important à jouer dans l'aménagement du territoire.

Le SCoT reconnaît les espaces agricoles comme éléments importants dans le développement du Val de Rosselle en raison de leur intérêt économique, social, environnemental et paysager. L'objectif est de maintenir les activités agricoles dont l'avenir doit être assuré par des dispositions préservant un bon fonctionnement des exploitations agricoles.



Jean-Marie Guzik / Les Carnets de Moselle est

Le maintien d'une agriculture locale dynamique repose notamment sur :

- une agriculture productive et performante économiquement,
- une agriculture locale diversifiée et confortée (maraîchage, circuits courts, tourisme...),
- une agriculture actrice de la gestion du territoire et de ses paysages,
- l'encouragement des exploitants agricoles à l'utilisation des méthodes agricoles et culturelles respectueuses de l'environnement.



DR Communauté de Communes Freyming-Merlbach

Conforter et organiser l'offre commerciale

Le Val de Rosselle dispose de grandes zones commerciales sur son territoire.

Le projet du SCoT vise notamment à conforter ces pôles structurants pour en faire de véritables locomotives économiques en offrant une diversité commerciale aux habitants et usagers, et en limitant l'évasion commerciale vers des pôles commerciaux extérieurs au territoire, aujourd'hui attractifs.

Le SCoT doit également pouvoir offrir un niveau de commerce de services à ses habitants à une échelle plus locale.

Cette offre est importante car elle a un impact en termes d'emploi, de liens sociaux, de déplacements et de services aux habitants.

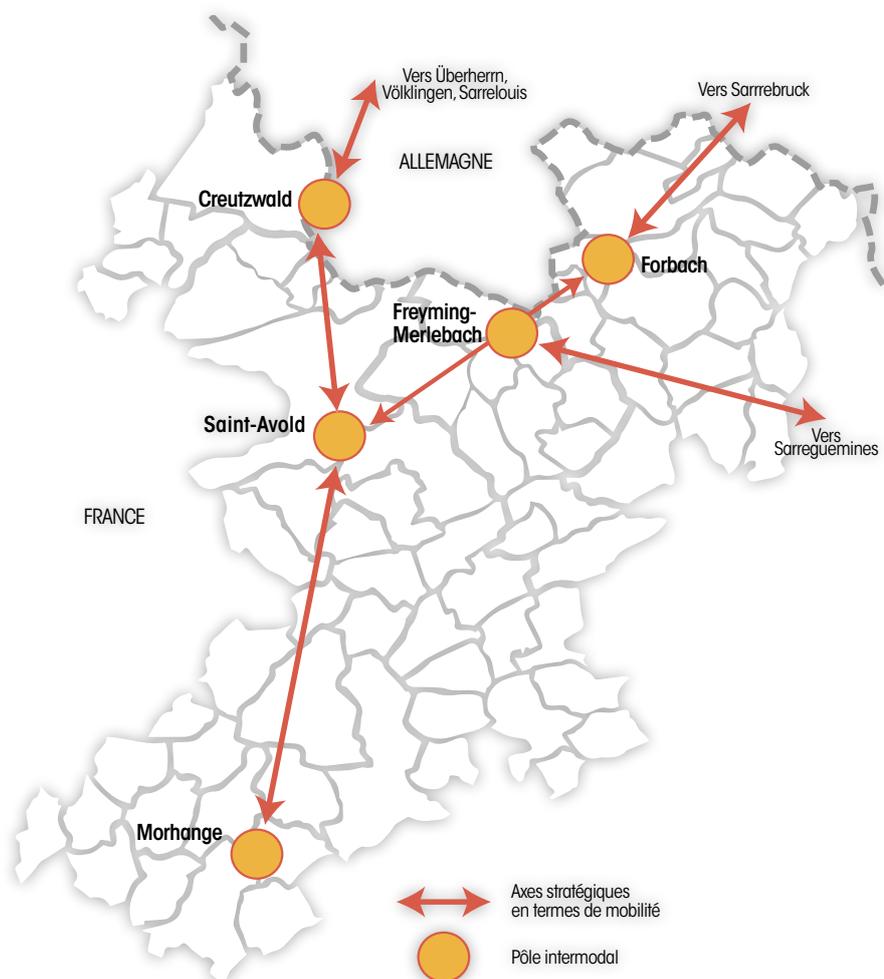
L'enjeu du SCoT sera ainsi de mailler le territoire en proposant une offre commerciale et de services au plus près des lieux d'habitation lorsque cela est économiquement viable.

Réorganiser la MOBILITÉ



Un réseau continu de transports transfrontaliers sur les grands axes du territoire.

Restructurer le réseau de transports collectifs



Un objectif fondamental du SCoT en termes d'organisation et de fonctionnement du Val de Rosselle est le renforcement de l'offre en transports collectifs sur des axes stratégiques pour le développement du territoire :

- l'axe Sarrebruck/Forbach/Saint-Avoid,
- l'axe Saint-Avoid/Creutzwald/Sarrelouis,
- l'axe Freyming-Merlebach/Sarreguemines,
- l'axe Saint-Avoid/Morhange.

Cet objectif entre dans le cadre du soutien de l'Eurodistrict au développement des transports collectifs en vue de mailler le territoire de SaarMoselle par un réseau de transports transfrontalier continu de Sarrebruck à Creutzwald.

Ce réseau passerait par les principaux pôles urbains de Moselle est et de Sarre : Sarreguemines, Forbach, Saint-Avoid, Sarrelouis ►►

►► et Völklingen.

Le réseau de la Saarbahn est ainsi destiné à s'étendre pour fabriquer un véritable réseau connecté avec la ville, centre régional, et les lignes longues distances.

Le Val de Rosselle ne peut rester à l'écart d'un tel réseau. Il est indispensable de préparer le terrain de ce projet structurant en anticipant sa réalisation en matière d'urbanisme, d'espaces publics et de reconfiguration des transports publics.



Paula Zahova / 123rf

Une seule AOM pour le Val de Rosselle conduirait à un billet unique pour tous les modes de transport en commun.

Créer une AOM unique

La coordination entre les différentes AOM (Autorités Organisatrices de Mobilité) urbaine, départementale et régionale, est indispensable pour améliorer et simplifier les conditions de déplacement.

À terme, une seule AOM pour le Val de Rosselle est souhaitable.

Cette coordination devra porter sur l'uniformisation de l'offre de transport sur le territoire (fréquences de dessertes, organisation des correspondances), et sur le développement d'une tarification intégrée et d'une information multimodale aux voyageurs, par une billettique unique.



Le SCoT a pour objectif de développer un réseau de transport multimodal.



Jean-Marie Guzik / Les Carnets de Moselle est

Favoriser les cheminements doux

Une réflexion menée à l'échelle transfrontalière vise à disposer d'un réseau de pistes cyclables continu en liaison avec la Sarre.

Ces grands itinéraires cyclables desserviront différents sites attractifs :

- le musée de la Mine à Petite-Rosselle,
- l'usine sidérurgique de Völklingen (Völklinger Hütte),
- la carrière de Freyming-Merlebach, etc.

En complément de ces aménagements à vocation principale de loisirs, l'usage de la marche et du vélo sera favorisé pour les déplacements quotidiens.

Un réseau, maillé de cheminements piétons et cyclistes reliant les grands équipements publics (scolaires, administratifs, de loisirs...), les gares, les lieux d'habitat et les secteurs d'emplois, reste à conforter.

Améliorer L'HABITAT

Organiser un réseau de villes et villages solidaires

Les quatre **villes-centres** (Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold et Creutzwald) constituent l'armature urbaine principale du Val de Rosselle. Elles concentrent une offre diversifiée de commerces, de services et d'équipements qui bénéficient pour leur fonctionnement d'un large bassin de clients et d'utilisateurs répartis sur l'ensemble du territoire.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) conforte ces 4 villes-centres en qualité de pôles structurants du territoire qui, en raison de leur poids démographique et économique, de leur offre urbaine et de transport, exercent une attractivité sur les autres communes du territoire. Ces 4 villes-

centres accueillent en effet 35 % de la population du Val de Rosselle et 60 % des emplois. Elles exercent un réel rôle d'animation dans le fonctionnement de l'ensemble du territoire du SCoT.

Le PADD donne à ces 4 pôles structurants un rôle moteur et une responsabilité dans l'organisation du développement. Ces 4 villes-centres devront conforter les offres de logements, d'emplois, d'équipements et de services. Le SCoT du Val de Rosselle a ainsi choisi de mettre l'accent sur la redynamisation des villes-centres.

Mais il ne s'agit pas pour autant de stopper tout développement des communes périurbaines ou plus rurales, mais de le rendre plus équilibré, et en correspondance avec leurs capacités en réseaux et services.

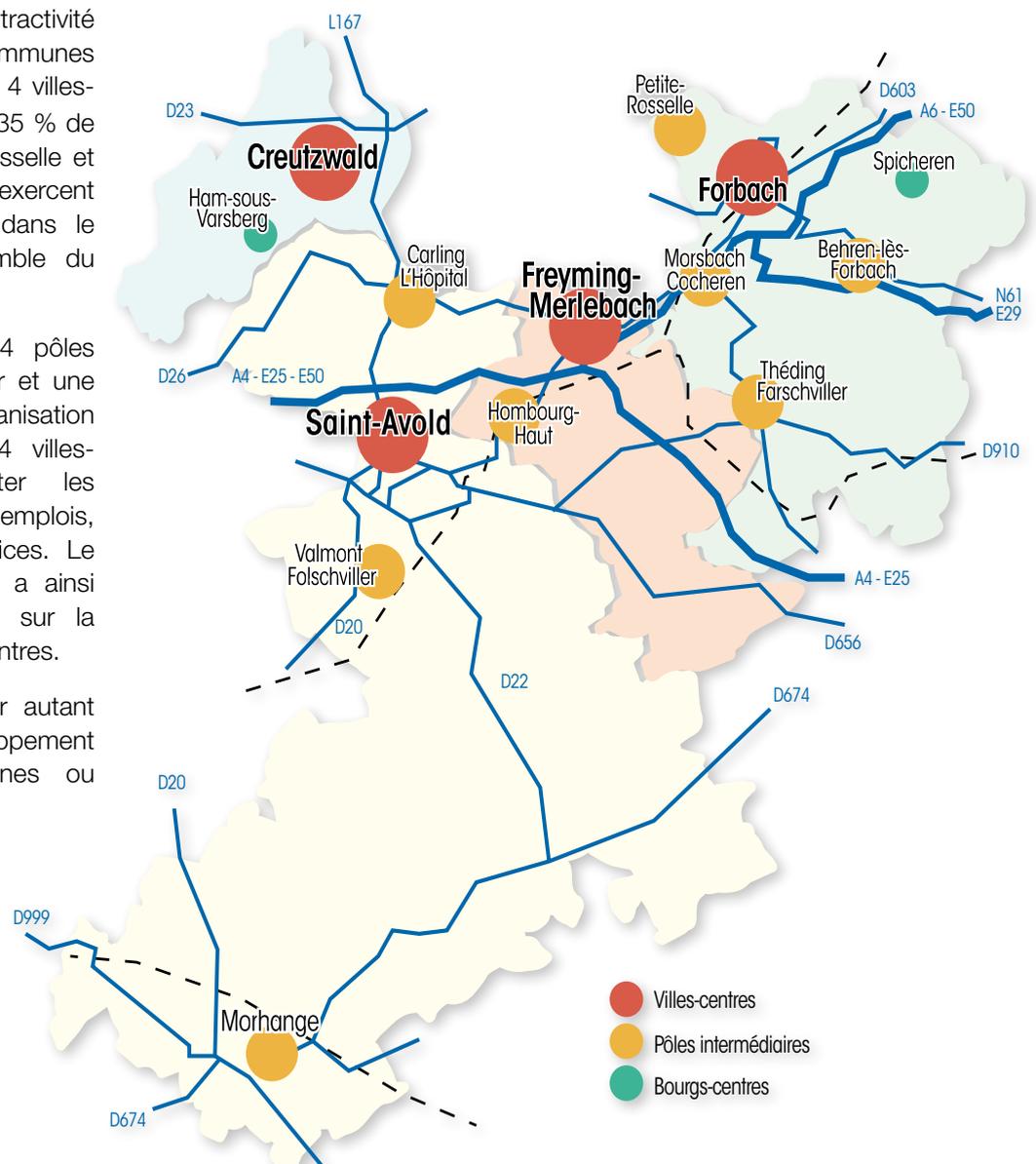
Les communes périurbaines sont des **pôles intermédiaires** et des **bourgs centres**

qui seront renforcés pour garantir notamment la diversité et la pérennité des commerces, des services et des équipements publics ou privés, à proximité et à destination des populations des villages environnants.

Ces communes rurales ont vocation à préserver l'attractivité résidentielle

du Val de Rosselle et le caractère rural des plateaux. Leur développement doit être maîtrisé pour assurer le maintien des espaces agricoles et naturels. Le rythme de croissance de leur population doit être compatible avec la capacité des communes à offrir les équipements nécessaires.

La diversification de l'habitat ►►



►► contribue à répondre aux besoins locaux et à maintenir les équipements de proximité (écoles, petits commerces, agences postales...). Le SCoT confère à ces communes rurales un rôle fondamental dans la préservation de l'identité rurale et paysagère d'une partie du territoire.



Przemysław Ceglarek / 123rf

Répondre aux besoins en matière d'habitat

Malgré un développement soutenu du parc de logements au cours de la dernière décennie (602 logements commencés par an entre 2006 et 2017), le Val de Rosselle a perdu de nombreux habitants et compte beaucoup de logements vacants.

Le projet du SCoT devra prendre en compte ce phénomène dans l'estimation des nouveaux logements à programmer au cours des 20 prochaines années. L'objectif sera de stabiliser la population à hauteur de 182 000 habitants à l'horizon 2040.

Au travers de sa stratégie nouvelle d'attractivité résidentielle, le territoire s'est également engagé de façon active dans les opérations de renouvellement urbain (NPRU) des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, notamment à Forbach, Behren, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut.

En effet, si villes et villages ne doivent pas faire face aux mêmes nécessités, toutes les communes devront cependant offrir, en fonction de leurs potentiels, une réponse satisfaisante en termes d'habitat.

Conforter l'attractivité résidentielle

Dans toutes les opérations d'aménagement et de construction, le Val de Rosselle fera de la Haute Qualité Environnementale l'un des critères prioritaires d'évaluation et de soutien des projets publics et privés.

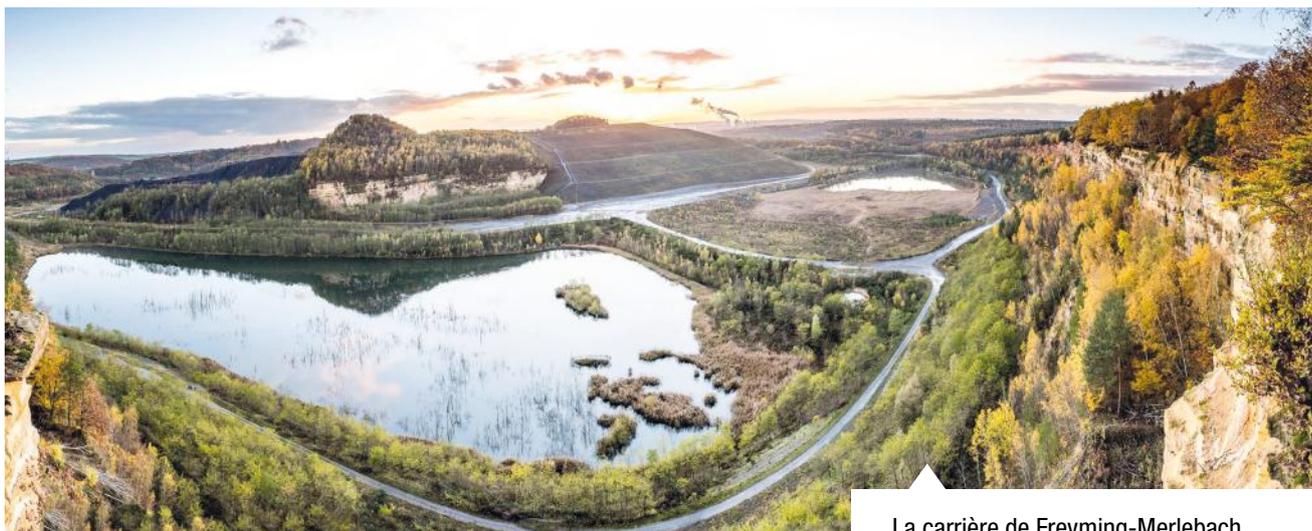


Gyula Gyurkó / 123rf

Cela concernera notamment :

- les économies d'énergie, à travers l'utilisation de matériaux innovants dans la construction et l'habitat,
- les énergies renouvelables,
- le traitement des déchets à toutes les phases des opérations d'aménagement et de construction,
- la mutualisation des services urbains (ex : chaufferie collective),
- l'accessibilité des grands équipements publics et des grandes zones de développement économique par les transports collectifs,
- l'aménagement de liaisons douces, etc.

Protéger et valoriser L'ENVIRONNEMENT



La carrière de Freyming-Merlebach.

Jean-Marie Guzik / Les Carnets de Moselle est

Préserver l'eau et protéger la biodiversité

La biodiversité au sein du SCoT est préservée grâce à la forte couverture forestière et à la diversité des autres milieux naturels, y compris ceux qui s'étendent en Allemagne. Il s'agit notamment des vastes ensembles forestiers dans le Warndt, des milieux humides et des étangs sur le plateau.

La protection de la biodiversité au sein du territoire sera aussi basée :

- sur la préservation et la restauration de la trame verte et bleue (voir ci-dessous),
- sur la préservation des éléments de nature ordinaire : vergers, haies, mares, zones humides...
- sur le maintien de continuités naturelles au sein des nouvelles zones urbanisées,
- sur la préservation des espèces emblématiques telles que les oiseaux migrateurs.

Aujourd'hui, la qualité des principaux cours d'eau se caractérise par un état écologique à améliorer dans le

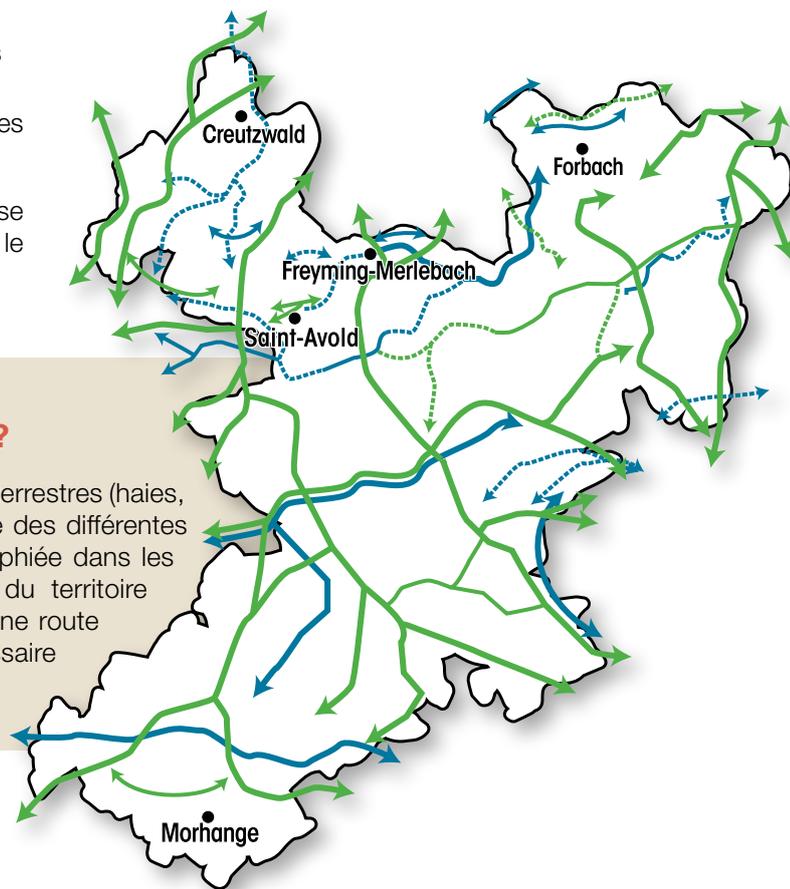
Warndt (la Bisten, la Rosselle et leurs affluents) et sur le plateau (les Niefs, l'Albe, la Seille). L'amélioration de la qualité des étangs et des eaux de baignade apparaît également comme un enjeu essentiel, notamment sur le plateau : étang du Bischwald, étang de la Mutche.

Afin d'améliorer cette situation, la mobilisation des acteurs publics, industriels et agricoles du territoire s'avère indispensable. Le SCoT se montrera également attentif aux conséquences liées à l'ennoyage et la remontée de la nappe sur le débit des cours d'eau, mais aussi l'apparition de nouvelles zones humides.



Qu'est-ce que la « trame verte et bleue » ?

La TVB est un réseau formé de voies de déplacement terrestres (haies, fossés) et aquatiques (rivières) reliant les lieux de vie des différentes espèces animales et végétales. La TVB est cartographiée dans les documents d'urbanisme et plans d'aménagement du territoire afin d'éviter de la fragmenter (par la construction d'une route par exemple), et d'en restituer les liaisons si nécessaire (passerelles à gibier, crapauducs).



Valoriser l'offre touristique

Le tourisme constitue un des axes de travail à l'échelle transfrontalière. Le Val de Rosselle est fort d'un potentiel patrimonial (naturel, bâti) et d'un potentiel d'activités. Mais l'organisation territoriale du secteur touristique et de loisirs et sa stratégie de développement sont à consolider.



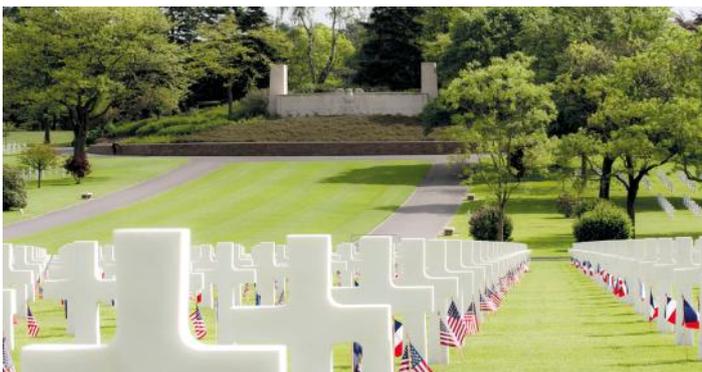
DR Fly-Pixel / Communauté de Communes Freyming-Merlebach

Le développement touristique et de loisirs du Val de Rosselle s'inscrit au travers du tourisme rural et de pleine nature, mais également par le tourisme industriel et de mémoire :

- musée de la Mine à Petite-Rosselle,
- ligne Maginot aquatique,
- cimetière américain de Saint-Avold,
- liaison Wendel-Simon,
- hauteurs de Spicheren, etc.

Le SCoT doit donc veiller à la protection des paysages, de l'environnement et du patrimoine qui constituent le socle de l'attractivité, et donc du développement du territoire. Le territoire dispose également d'un hébergement touristique qui, à certains moments et pour certaines clientèles, peut s'avérer insuffisant. Il faut inciter au développement de cet hébergement pour renforcer la présence de visiteurs sur son territoire.

Le Val de Rosselle veillera donc activement à accroître la qualité des capacités d'accueil hôtelières, en gîtes ruraux et en chambre d'hôtes dans les villages, ainsi que dans des formes nouvelles d'accueil tels que les emplacements de camping-cars à proximité des sites d'intérêt touristique.



Akaned / Flickr



DR WarndtPark

Faire du massif du Warndt le cœur du renouveau du territoire

La forêt occupe une surface considérable (30 % du territoire) dans le Val de Rosselle. Sous forme de grands massifs à l'ouest ou d'îlots sur le plateau, elle constitue une valeur dormante capable d'inverser l'image de la région. Elle a trois vertus qu'il faut valoriser :

- une vertu écologique : la forêt joue un rôle non négligeable sur le climat (piège à carbone) et sur la richesse biologique (faune et flore),
- une vertu économique : le bois revient en force, à la fois comme matériau de construction et comme source d'énergie de chauffage,
- une vertu ludique et touristique : aux activités reconnues (promenades à pied ou en vélo), le potentiel est énorme s'il est combiné avec les autres points forts du patrimoine pittoresque ou industriel.

La bonne mise en réseau récréative, écologique et paysagère de cet ensemble, à partir du grand massif forestier du Warndt apparaît dans le projet du SCoT comme un enjeu majeur.

Les services
du SCoT

Direction
Bernard SCHMITT
Urbanisme
Cédric KACZYNSKI
Gestion financière
Luc HOERNER
Coordination du service ADS
Jean-Luc FOSTUR
Secrétariat finances
Sabine ZIEGLER
Secrétariat gestion et RH
Claire METZ

Les élus de la C.C. de
Freyming-Merlebach

Vice-président
Raymond TRUNKWALD
Manfred WITTER
Laurent PIERRE
Simone RAMSAIER
Denis MICHEL
Laurent KLEINHENTZ
Denis EYL
Laurent MULLER
Michel JACQUES
Léonce CELKA

Les élus de la C.A. de
Forbach Porte de France

Président
Paul FELLINGER
Jean-Luc MONNET
Günther KAUSCHKE
Anita RUSSELLO
Jean-Bernard MARTIN
Joël CONRAD
Fabrice MEYER
Gilles BIGNON
Alain MARCHETTO
Laurent KALINOWSKI
Astride STAUDER
Fernand MEYER
Gilbert SCHUH
Serge STARCK
Daniel DANN
Gérard BRUCK
Pierre STEININGER
Claude KLEIN
Edmond VOGELGESANG
Ralph KLEIN
Dominique FERRAU
Thierry HOMBERG
Gaetano CIGNA
Yves LUDWIG
Jean-Paul HILPERT

Les élus de la C.A. de
Saint-Avold Synergie

Vice-président
Gilbert WEBER
Jean-Jacques BALLEVRE
Gaston ADIER
Gabriel WALKOWIAK
Claude GAUDEL
Claude SCHÄFER
Eddie MULLER
Yahia TLEMSANI
Jean TOURSCHER
Bernard JACQUOT
Pierre HOSTRENKO
Gérard JACOB
Aloÿse LAURENT
Robert BINTZ
Romuald YAHIAOUI

Les élus de la C.C.
du Warndt

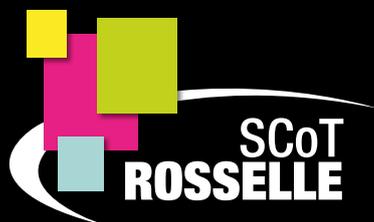
Vice-président
Jean-Paul DASTILLUNG
Salvatore FIORETTO
Valentin BECK
Fabien CLAISER
Jean HERSTOWSKI



**Le SCoT Val de Rosselle
lance son
nouveau site web**



**Consultez-le
aussi sur votre
smartphone !**



Syndicat Mixte de Cohérence
du Val de Rosselle

Hôtel communautaire Reumaux
2 rue de Savoie
57800 Freyming-Merlebach



www.scot-rosselle.com